



# RHMS-HOPITAL DE LA MADELEINE-SITE ATH

---

## **DON D'ORGANE: Point de vue de l'islam**

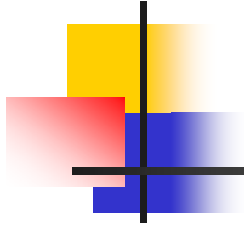
Dr OMAR. ABID  
Service des Soins Intensifs



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Trois références en droit musulman
  - Coran: source principale
  - Sounna: tradition prophétique (Hadith)
  - Exégèse/unanimité/jurisconsulte



- Coran: source principale
  - Sourate V ( La table ) -Verset 32

*" Que tué une âme non coupable du meurtre d'une autre âme ou de dégâts sur terre, c'est comme d'avoir tué l'humanité entière; et faire vivre une âme c'est comme faire vivre l'humanité entière..."*



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Règle de jurisprudence islamique:
  - Obligation de la preuve s'impose pour l'illicite.
  
  - La nécessité rend licite ce qui ne l'est pas:
    - **Sourate VI ( les troupeaux ), verset 119**  
*"...puisque à votre intention, Il a détaillé ce qu'Il interdit sauf en cas de nécessité "*
  
  - Devant deux intérêts contradictoires, on choisit celui qui est le plus bénéfique.



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- La Mort et Islam

- Définition scientifique:

- C'est l'arrêt cardio-respiratoire irréversible
    - Mort cérébrale

- Définition théologique:

- dissociation du corps et de l'âme

*Sourate XVII (trajet nocturne), verset 85*

« on t'interroge sur l'âme. Dis:«L'âme est du ressort de dieu et il ne vous a été donné de science qu'une part bien chétive »



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Règles du don d'organe:
  - Permis de transplanter un organe d'une place à une autre dans le même corps
  - Permis de transplanter un organe d'une personne à une autre si cet organe peut se renouveler
  - Permis pour une personne de recevoir un organe retiré d'une personne malade ( sourcils, cornée )
  - Interdit de retirer un organe dont la vie dépend ( cœur ) d'une personne vivante à un autre



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Aucune transaction financière n'est permise
- Permis de prélever un organe à partir du corps d'une personne en mort cérébrale et de le transplanter à une autre personne dont la vie dépend de cet organe, à condition de s'assurer du consentement du donneur avant sa mort.



# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Restriction émise par les savants musulmans
  - Vie du donneur vivant doit à aucun moment être mise en danger
  - Donneur bénévole et n'avoir fait l'objet d'aucune contrainte
  - Greffe est le seul moyen médical possible pour soulager le receveur
  - Probabilité de succès de la greffe doit être élevées
  - Consentement du donneur ou de ses héritiers est obligatoire
  - Receveur doit être informé de l'opération et ses complications
  - Mort cérébrale/Mort classique





# DON D'ORGANE ET ISLAM

---

- Peut on donner des organes à un non musulman? **OUI**
- Peut on prélever les organes du patient dont l'identité est inconnu?  
**OUI**, sur décision d'un juge.

